



## Suite après un licenciement et reconnaissance Maladie Professionn

Par **swannie**, le **09/11/2016** à **13:07**

Bonjour,

J'ai fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle auprès de l'assurance maladie au mois de juillet. J'ai été licenciée pour inaptitude au mois d'Août, lors de l'entretien préalable mon employeur m'a indiqué qu'en cas de reconnaissance de l'assurance maladie, elle me verserait les indemnités complémentaires, elle me l'a confirmé dans ma lettre de licenciement. J'ai été licenciée le août dernier.

Le novembre, j'ai reçu une notification de l'assurance maladie de reconnaissance de ma maladie. J'ai donc adressé un mail à mon ex employeur pour lui faire part de cette décision et transmis le courrier de l'AM. Lui rappelant ce à quoi elle s'est engagée. J'ai reçu l'accusé de réception du mail mais aucune réaction de sa part. Dois-je attendre un certain délai avant de me manifester de nouveau et que puis-je faire?

Par **P.M.**, le **09/11/2016** à **14:30**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait au moins attendre la date habituelle de la paie pour savoir si l'employeur va régulariser la situation sinon, il faudrait déjà le mettre en demeure par lettre recommandée avec AR puis saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Par **swannie**, le **09/11/2016** à **14:36**

Je vous remercie.